



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 11 février 2014 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

**A1402-017**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

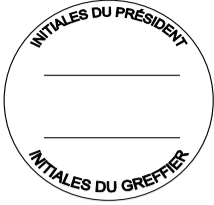
**A1402-018**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Gaétan Richard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Ressources humaines
    - 7.1.1 Inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Renouvellement du protocole d'entente
  - 7.2 Hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique
    - 7.2.1 Laboratoire rural – Approbation du rapport d'étape 2013
    - 7.2.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n<sup>o</sup> 202 – Remplacement d'équipements de ventilation au Centre de gestion des matières résiduelles
    - 7.2.3 Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de matériel de désincarcération



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

7.2.4 Mandat à LBA Stratégies Conseils – Analyse et restructuration de la gestion des matières résiduelles

### 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire

7.3.1 Pacte rural – Enveloppes locales – Projets : « Achat d'équipements de divertissement » de la Maison des jeunes de l'Est, « Achat d'équipements et travaux à la patinoire » du comité des loisirs de Grande-Entrée, « Réaménagement du parc du Centre multifonctionnel » de Loisirs de l'île du Havre-Aubert, « Animation de la place des gens de mer » du comité de revitalisation de Cap-aux-Meules et « Se reconnaître à travers la création artistique » « Le tour des cantons » et « Équipements sportifs » du comité de revitalisation de Fatima

7.3.2 Comité ZIP – Mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent pour la région des Îles-de-la-Madeleine

7.3.3 Exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent – Renouvellement de la position du conseil d'agglomération

7.3.4 Appui à la demande d'acquisition du phare de Pointe-Basse – Phare d'Attache inc.

### 7.4 Réglementation municipale

7.4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

**A1402-019**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2014**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2014.

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**A1402-020**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**A1402-021**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 9 au 30 janvier 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 970 840,04 \$.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

**A1402-022**

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**A1402-023**

### **Inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Renouvellement du protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec est arrivée à échéance en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au renouvellement de cette entente laquelle prévoit les modalités d'accomplissement des aspects techniques des différents programmes de la SHQ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la SHQ, Claude Vigneau, pour une durée de deux ans.

### **HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**A1402-024**

### **Laboratoire rural – Approbation du rapport d'étape 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a signé avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une entente visant l'élaboration d'un laboratoire rural relativement à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la préparation et la transmission au MAMROT de rapports d'étape;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la commission de gestion des matières résiduelles ont pris connaissance du rapport d'étape de l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération approuve le rapport d'étape 2013 du laboratoire rural, tel qu'il a été présenté;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

que ce rapport d'étape soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

**A1402-025**

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 202 – Remplacement d'équipements de ventilation au Centre de gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé le 13 décembre dernier un appel d'offres public relativement au remplacement d'équipements de ventilation au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les deux propositions conformes suivantes :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Constructions Renaud & Vigneau inc.	234 710 \$
Les Constructions des Îles inc.	213 310 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne l'offre de Constructions des Îles inc., au prix de 213 310 \$ plus les taxes applicables, et autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à la signature de tout document relatif à ce contrat.

Les coûts d'attribution du contrat seront couverts à même le surplus cumulé de 355 000 \$ prévu à cette fin et autorisé en vertu de la résolution A1311-213 adoptée le 19 novembre dernier.

**A1402-026**

### **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition de matériel de désincarcération**

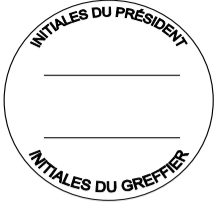
CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires de la Municipalité ont, dans le cadre de leurs fonctions, à utiliser des appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va devoir remplacer le matériel de désincarcération désuet et lancer un appel d'offres à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au règlement d'emprunt n° A-2010-04 relatif à la mise aux normes des infrastructures, des véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

que le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments, et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à procéder à un appel d'offres relativement à l'acquisition de matériel de désincarcération.

**A1402-027**

### **Mandat à LBA Stratégies Conseils – Analyse et restructuration de la gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amorcé une réflexion en ce qui a trait à la gestion des opérations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite rechercher des solutions visant à maintenir la qualité des services tout en réduisant, le plus possible, l'impact financier pour ses contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la firme LBA Stratégies Conseils a soumis une offre de service pour l'analyse et la restructuration de la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération accepte l'offre de LBA Stratégies Conseils relative à l'analyse de la restructuration de la gestion des matières résiduelles au coût de 22 100 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**A1402-028**

### **Pacte rural – Enveloppes locales – Projets : « Achat d'équipements de divertissement » de la Maison des jeunes de l'Est, « Achat d'équipements et travaux à la patinoire » du comité des loisirs de Grande-Entrée, « Réaménagement du parc du Centre multifonctionnel » de Loisirs de l'île du Havre-Aubert, « Animation de la place des gens de mer » du comité de revitalisation de Cap-aux-Meules et « Se reconnaître à travers la création artistique » « Le tour des cantons » et « Équipements sportifs » du comité de revitalisation de Fatima**

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux ont soumis et complété des demandes de soutien financier pour la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives soumises s'inscrivent dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu/total projet
Village de Grande-Entrée	Maison des jeunes de l'Est	Achat d'équipements de divertissement	3 406,70 \$/projet de 4 258,39 \$
Village de Grande-Entrée	Comité des loisirs de Grande-Entrée	Achat d'équipements et travaux à la patinoire	4704,69 \$/projet de 5 880,41 \$
Village de L'Île-du-Havre-Aubert	Comité des loisirs de L'Île-du-Havre-Aubert	Réaménagement du parc du Centre multifonctionnel	18 895,67 \$/projet de 197 550 \$
Village de Cap-aux-Meules	Comité de revitalisation	Animation de la place des gens de mer	14 440 \$/projet de 18 193 \$
Village de Fatima	Comité de revitalisation	Se reconnaître à travers la création artistique	5 000 \$/projet de 15 730 \$
Village de Fatima	Comité de revitalisation	Le tour des cantons	5 000 \$/projet de 26 400 \$
Village de Fatima	Centre Alfred-Gallant inc.	Équipements sportifs	2 000 \$/projet de 3 829 \$

A1402-029

### Comité ZIP – Mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent pour la région des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente visant à concerter leurs efforts à long terme relativement à la conservation et à la mise en valeur du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable, à concrétiser leurs efforts par la mise en œuvre d'actions conjointes et d'assurer une gouvernance éclairée sur la base de connaissances pertinentes et fiables, cette entente étant aussi appelée Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la mise sur place de 12 tables de concertation régionale, permanentes et autonomes, dont une pour les eaux entourant le territoire des Îles-de-la-Madeleine, en vue de faciliter la concertation des intervenants concernés par les enjeux liés au Saint-Laurent et de réaliser un plan de gestion intégrée de ces eaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a consulté l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine afin de déterminer l'organisme régional à mandater pour coordonner le développement et la rédaction du Plan de gestion intégrée régional (PGIR);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération reconnaît l'expertise et la crédibilité du comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine en matière de concertation des différents acteurs et usagers des plans d'eau intérieurs et de ceux entourant l'archipel;

CONSIDÉRANT les discussions des derniers mois entre l'Agglomération et le comité ZIP et l'entente convenue quant à la coordination de la table de concertation régionale et à la rédaction du PGIR;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération signifie au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs son appui à la désignation du comité ZIP comme bénéficiaire de l'aide financière pour la coordination de la table de concertation régionale de la zone des Îles-de-la-Madeleine à mettre en place en vue de la réalisation d'un plan d'action pour une gestion intégrée de la zone entourant les Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil d'agglomération confirme également au comité ZIP sa collaboration à cette démarche par une présence au sein de la table de concertation de même que par une participation au comité de pilotage qui sera mis en place.

A1402-030

### **Exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent – Renouvellement de la position du conseil d'agglomération**

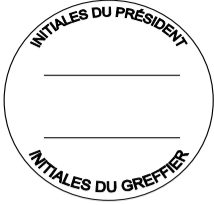
CONSIDÉRANT Les démarches menées au cours des dernières années par le conseil d'agglomération avec les partenaires du milieu rassemblés au sein de la table de concertation sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT les positions exprimées par le conseil concernant le projet d'exploration et d'exploitation sur le site Old Harry, soit par les résolutions, du 8 juin 2010 (A1006-112), du 12 avril 2011 (A1104-074), du 16 août 2011 (A1108-139) et du 24 janvier 2012 (A1201-007);

CONSIDÉRANT QUE deux manifestes et une déclaration syndicale ont été publiés récemment à l'égard des exploitations des hydrocarbures sur le territoire québécois, soit le « *Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole* », le « *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole* » et une déclaration intersyndicale « *Exploration et exploitation des hydrocarbures en sol québécois* »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population locale à connaître la position du nouveau conseil d'agglomération à l'égard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la nécessité de rappeler les préoccupations du milieu quant à ce projet, nommément :



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

- l'importance des enjeux environnementaux et socio-économiques liés à toute éventuelle exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pour les communautés maritimes et insulaires;
- l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes des populations côtières et d'impliquer les communautés locales dans les décisions qui s'imposeront quant aux enjeux environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières en milieu marin;
- la fragilité du territoire des Îles-de-la-Madeleine et de son économie basée sur l'exploitation des ressources marines et le tourisme;
- l'absence d'un cadre légal permettant de régir l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- les lacunes documentaires dans l'état des connaissances mises en évidence par l'étude environnementale stratégique (EES2) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, en ce qui a trait à la capacité d'intervention en cas de déversement accidentel, à l'encadrement réglementaire en termes d'enjeux environnementaux et aux connaissances biologiques du milieu;
- l'absence d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et l'incertitude sur les retombées économiques possibles;

### EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine réaffirme l'exigence que ces préoccupations légitimes trouvent réponse avant la levée du moratoire existant sur le développement d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin.

A1402-031

### Appui à la demande d'acquisition du phare de Pointe-Basse – Phare d'Attache inc.

#### CONSIDÉRANT

l'intérêt porté par la Municipalité à l'égard de la protection du patrimoine, entre autres, du patrimoine maritime, et encore plus spécifiquement quant à la protection des phares par diverses démarches, dont en 2004 l'adoption d'un règlement désignant les cinq phares des





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

Îles comme monuments historiques en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, de même que tout récemment par le dépôt auprès des autorités fédérales d'une pétition demandant leur inscription sous le régime de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est forcée de reconnaître qu'elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires à une bonne protection et à la mise en valeur des phares des Îles, à moins de négliger les mandats qui relèvent de sa mission propre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, au cours des deux dernières années, invité les organismes et les personnes du milieu désirant contribuer à la protection de ces éléments patrimoniaux maritimes à soumettre auprès des autorités fédérales leur candidature accompagnée d'un plan de protection de mise en valeur de l'un ou de l'autre des phares situés sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas du phare du Cap Alright (Pointe-Basse) à Havre-aux-Maisons, une seule proposition a été portée à la connaissance du conseil et déposée auprès des autorités fédérales;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition soumise par Phare d'Attache inc. rencontre les objectifs ciblés par la Municipalité quant à la protection et à la mise en valeur de ce bâtiment patrimonial grâce à l'interprétation de celui-ci ainsi que du site;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine signifie aux autorités de Pêches et Océans Canada son appui à la proposition d'acquisition du phare de Cap Alright soumise de Phare d'Attache inc. représenté par Julie Snyder.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

A1402-032

#### **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie**

Le conseiller, Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° A-2010-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures, véhicules et équipements nécessaires à la sécurité incendie.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2014-02-11

**A1402-033**

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

**A1402-034**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Demande d'information relative à une location de garage visant l'entreposage de véhicules et machineries par la Municipalité – Déploie le fait qu'aucune réponse écrite n'aurait été transmise à ce jour
- ❖ Un citoyen salut la démarche du conseil quant au renouvellement de sa position au sujet de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent – Se dit étonné que le conseil ne prenne pas position pour ce qui est du milieu terrestre

**A1402-035**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Richard Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier